|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R SM.1054-1**  **(08/2019)** |
| **Contrôle des émissions radioélectriques en provenance d'engins spatiaux par des stations de contrôle des émissions** |
| **Série SM**  **Gestion du spectre** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Également disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radioastronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | **Gestion du spectre** |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Émissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2020

© UIT 2020

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R SM.1054-1

Contrôle des émissions radioélectriques en provenance d'engins   
spatiaux par des stations de contrôle des émissions

(1994-2019)

Domaine d'application

Par la présente Recommandation, les administrations sont encouragées à étudier la nécessité d'effectuer un contrôle des émissions spatiales et à coopérer dans ce domaine.

Mots clés

Contrôle des émissions spatiales, coopération entre administrations

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le nombre de satellites et de stations assurant des liaisons montantes associées augmente;

*b)* qu'il en résulte une augmentation du nombre de cas de brouillage;

*c)* que les aspects économiques des systèmes à satellites géostationnaires et non géostationnaires prennent de plus en plus d'importance compte tenu de la mise au point de nouveaux systèmes tels que les systèmes de radiorepérage par satellite et les systèmes de gestion de flottes;

*d)* que certaines bandes de fréquences attribuées par des satellites sont utilisées en partage avec les services de Terre et avec le service de radioastronomie;

*e)* qu'en raison de l'utilisation de techniques différentes, les émissions en provenance des engins spatiaux ne peuvent être contrôlées par des stations de contrôle classiques;

*f)* que les organismes de gestion des fréquences veulent disposer de plus en plus d'informations;

*g)* que des fréquences ont été attribuées aux services mobiles par satellite pour les communications de détresse et d'urgence;

*h)* que l'installation, l'exploitation et la maintenance des stations de contrôle des émissions en provenance d'engins spatiaux sont onéreuses,

notant

le Rapport UIT-R SM.2453-0,

recommande

**1** que les administrations puissent tenir compte de la nécessité d'effectuer un contrôle des émissions spatiales;

**2** que les administrations soient encouragées à coopérer pour qu'un contrôle adapté puisse être effectué avec un nombre suffisant de stations de contrôle.